

Connaissance des océans

Conférences d'océanographie générale,
destinées à faire découvrir le fonctionnement de l'Océan
à un large public adulte

Programme 2011



- **Océanographie géologique : de quoi est fait le fond des mers ?** – Pr. Philippe Huchon (université Pierre et Marie Curie, Institut des sciences de la terre Paris, professeur de l'Institut océanographique) – 21 et 28 septembre

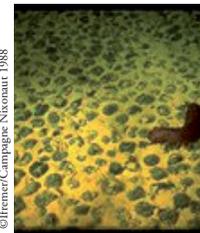
- **Océanographie générale, physique et chimique** – Pr. Alain Salot (université Pierre et Marie Curie, LOCEAN, professeur de l'Institut océanographique) – 5 et 12 octobre

- **Les micro-organismes marins : des organismes indispensables au bon fonctionnement de la planète** – Pr. Philippe Lebaron (université Pierre et Marie Curie, Observatoire océanologique de Banyuls, professeur de l'Institut océanographique) – 9 novembre

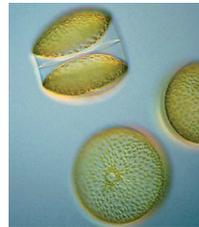
- **Histoire de l'océanographie** – Jacqueline Goy (attachée scientifique, Institut océanographique) – 30 novembre

- **La pompe biologique** – Pr. Philippe Lebaron (université Pierre et Marie Curie, Observatoire océanologique de Banyuls, professeur de l'Institut océanographique) – 7 décembre

Nouveau cours !



© Ifremer/Campagne Nisouaut 1988



Inscription à renvoyer à :

Institut océanographique
Service Enseignement,
195 rue Saint-Jacques, 75005 Paris
enseignement@oceano.org – 01 44 32 10 92

Petit amphithéâtre, mercredi après-midi de 14h à 16h
Abonnement aux 7 séances : 112 € (un support de cours
sera distribué aux auditeurs)
Tarif pour une séance de 2 heures : 20 €

Institut océanographique
195 rue Saint-Jacques, 75005 Paris
01 44 32 10 92 – enseignement@oceano.org

NOM :

Prénom :

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

L'inscription se fait par correspondance et doit être accompagnée d'un chèque, à l'ordre de l'Institut océanographique.

Une carte d'inscription personnelle sera envoyée à réception du règlement. Elle devra être présentée à l'entrée de chaque cours.

Étant donné le nombre limité de places dans le petit amphithéâtre (60), l'inscription se fera en fonction de l'ordre chronologique des demandes. Toute inscription réglée sera considérée comme définitive.